

Compte rendu conseil municipal du 24 février 2011

Syndicat d'électrification

La commune adhère jusqu'ici au syndicat intercommunal de Saint Jean Lachalm qui regroupait les communes d'Alleyras, d'Ouides et de Saint Jean Lachalm.

Afin de simplifier le fonctionnement et de réduire les syndicats sans activités, les communes adhéreront directement au syndicat départemental.

Le conseil municipal approuve la dissolution du syndicat primaire de Saint Jean Lachalm et adhère directement au syndicat départemental, les délégués au syndicat primaire restent délégués.

Demande DETR

Cette subvention est le regroupement des anciennes DGE et DDR. Le conseil municipal décide de présenter un dossier de réfection de voirie communale sur le Bourg et la Glotonie. Le montant des travaux est de 74.909,30 € HT.

Le conseil municipal mandate Mr le maire pour solliciter une subvention maximum.

Recrutement d'un agent communal

Le conseil municipal décide de recruter un nouvel agent pour les services technique. Ce sera dans un premier temps un emploi occasionnel qui sera confirmé en fonction des besoins.

Le conseil municipal mandate Mr le maire pour procéder au recrutement en privilégiant un candidat qui aura le permis PL et les CACES pour la conduite d'engins.

Vente de coupe de bois

L'ONF propose diverses coupes de bois sur les forêts sectionnales. Le conseil municipal accepte les ventes sur :

* Rossignol = Parcelle 4 : Surface 4,5 ha

* Sansac Sanssaguet Séjallières = Parcelles 2 et 3 : Surface 4 ha

Schéma général d'alimentation en eau potable

3 bureaux ont proposé leurs services pour réaliser l'étude.

Le conseil municipal décide de retenir le cabinet CETI de Blavozy le moins disant pour un montant de 9 960 € HT.

Le conseil municipal mandate Mr le maire pour signer le marché et solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général.